



BROCHURE DEPARTEMENT CHINE

SEJOURS D'ETUDES

CHINE, TAIWAN

POUR L'ANNEE 2018-2019

**Brochure et fiche de candidature
à l'intention des étudiants**

SEJOURS D'ETUDES (CHINE, TAIWAN) POUR L'ANNEE 2017-2018

Responsables RI du département Chine : Catherine Legeay-Guillon et Li Jinjia
(catherine.legeay-guillon@inalco.fr ; jinjia.li@inalco.fr)

Les étudiants de l'Inalco qui souhaitent partir en séjour d'études (été, semestre ou une année universitaire) en Chine ou à Taïwan doivent s'inscrire à la campagne annuelle de mobilité, même s'ils veulent partir de manière indépendante. Cette brochure vous présente toutes les possibilités proposées avec les modalités détaillées.

Merci de lire attentivement tout le document. Les responsables sont là pour répondre aux questions complémentaires dont les réponses ne figurent pas dans cette brochure.

Deux réunions seront organisées pour vous présenter :

- les bourses du gouvernement de la RPC : **le lundi 13 Novembre 18h20h Amphi 2**
- les bourses du gouvernement de Taïwan : **le lundi 27 Novembre 18h 20h Amphi 4**

TABLES DES MATIERES

1- Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Chine	p.3
2 - Aides Ministérielles et Régionales à la mobilité internationale (AMI / AMIE)	p.7
3 - Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département Chine	p.8
4 - Liste des universités conventionnées & sites Internet utiles	p.10
5 - Autres informations	p.13
6- Fiche de candidature	p.15

1- Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Chine

Public concerné : étudiants inscrits en L2, L3 et Master

Choix possibles :

Conventions Chine = échanges d'étudiants	Exonération frais de scolarité	Exception Suzhou ! (frais à payer= 8100 RMB)*	Transport et séjour à votre charge	Pas de limite d'âge ou autres restrictions gouvernementales
Conventions Taïwan = échanges d'étudiants	Exonération frais de scolarité		Transport et séjour à votre charge	Pas de limite d'âge ou autres restrictions gouvernementales
Bourses complètes gvt RPC 1 ou 2 semestres Via le CSC	Exonération frais de scolarité	+ allocation mensuelle pour le séjour (environ 2500-2700 RMB* par mois)	Transport à votre charge	Nombre limité, forte concurrence
Bourses BRTF Taïwan Session été pour 2 mois mais aussi Sessions de 3, 6 ou 9 mois	allocation mensuelle brute de 25 000 NTD** et frais inscriptions couverts	Cours dans centre de langue chinoise agréé de Taïwan	Transport à votre charge	48 mensualités accordées à l'Inalco

(NB* : 1 € = environ 7,3 RMB)

(NB** : 25 000 NTD = environ 690 €)

1.1. Séjour d'un semestre ou d'un an dans une université chinoise ou taïwanaise dans le cadre de nos conventions :

Les conventions sont des **accords d'échanges d'un petit nombre d'étudiants** signés entre universités partenaires. En général ces accords prévoient **l'exonération des frais de scolarité** dans l'université d'accueil en Chine et à Taïwan (**SAUF A SUZHOU**), et les étudiants doivent prendre à leur charge les frais de transport et de séjour. Le détail des frais de logement et des offres de cours est généralement disponible sur le site internet des universités (liste point 4).

L'intérêt de cette formule est que l'étudiant est sûr de son choix d'université partenaire, et qu'il peut bénéficier de certains avantages locaux par rapport aux boursiers gouvernementaux. En outre, ces accords ne sont pas soumis à des limites d'âge ou autres restrictions des bourses gouvernementales.

1.2. Séjour d'un semestre ou d'un an dans une université chinoise avec une bourse du gouvernement de la RPC

- Le gouvernement chinois offre aux étudiants de l'Inalco des « **bourses complètes** » à travers le **CSC China Scholarship Council**. Ces bourses offrent une **exonération des frais d'inscription** et une **petite allocation** pouvant servir aux frais de logement et de séjour. Ces bourses sont en nombre limité.

Ce type de bourses offre la possibilité de partir dans un grand nombre d'universités chinoises. Des informations sont disponibles en ligne sur le site du CSC : <http://www.csc.edu.cn/laihua/indexen.aspx> (en anglais et en chinois), et sur les sites des universités chinoises.

1.3. Séjour avec une bourse du ministère de l'Éducation de Taïwan

Cette bourse consiste en une **allocation mensuelle brute de 25 000 NTD (Taïwan Dollar)** pour des **formations linguistiques** dans un centre de langue chinoise agréé de Taïwan d'une durée de **3, 6 ou 9 mois**, effectuées entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019, ou pour la session d'été 2018 (soit **2 mois** : juin-juillet ou juillet-août).

48 mensualités sont réservées aux étudiants de l'INALCO et réparties selon les demandes.

Le descriptif complet de l'offre est disponible sur le site : www.edutaiwan-france.org (partie « Ressources éducatives » ; rubriques : « Actualités » ou « Bourses d'études »).

La liste des centres de langue chinoise agréés est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation de Taïwan : <http://english.moe.gov.tw/ct.asp?xItem=14462&CtNode=11424&mp=1>

1.4 Comment candidater pour les différents types de séjours ?

- Retirez **2 documents** :

-**DOSSIER de candidature en ligne** « *Séjour d'études dans une université étrangère partenaire* ». Ce dossier est à télécharger en ligne sur le site de l'Inalco (<http://www.inalco.fr/international>)

-**fiche (blanche)** « *demande d'un séjour d'études en Chine ou à Taïwan* » du Département Chine à partir du 13/11/2017 dans les réunions ou au Bureau 3.37.

- **Choisissez un établissement d'accueil et le type de formule** que vous préférez.

Vous pouvez soumettre au maximum **trois choix dans la fiche blanche** en les classant clairement par ordre de préférence. En fonction de vos résultats et du nombre de places, vous pourrez éventuellement être affecté dans votre deuxième ou troisième choix, donc sélectionnez-les soigneusement aussi.

Remarque : Sur le dossier en ligne n'indiquez que votre 1^{er} choix.

- **Trouvez un enseignant** soutenant votre projet pédagogique et pouvant vous aider à l'organiser et

à l'inscrire dans votre cursus universitaire. Cet enseignant sera « *l'enseignant responsable validant le projet d'études* ». Vous devrez lui présenter votre projet pour qu'il puisse **signer en tant que responsable**.

- Documents à fournir pour que votre dossier soit complet:
 - dossier de candidature en ligne dûment complété
 - fiche blanche "demande d'un séjour d'études en Chine ou à Taiwan"
 - une lettre de motivation en français et une en chinois
 - une photocopie de votre carte d'étudiant
 - relevés de notes depuis votre L1 (y-compris le dernier relevé du 1^{er} semestre accessible via l'ENT)
 - dernier avis d'imposition ou celui des parents (dans ce deuxième cas, joindre une attestation sur l'honneur de l'un de vos parents attestant que vous êtes bien rattaché au foyer fiscal parental)
- Envoyez votre dossier par mail dûment rempli et accompagné de toutes les pièces justificatives demandées scannées (format PDF ou JPEG), à :
mobilite-internationale@inalco.fr
- au plus tard **le vendredi 2 février 2018**.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ !
 LA QUALITE ET LE SOIN APPORTES A VOTRE DOSSIER FONT PARTIE DES CRITERES DE
 SELECTION, TOUT COMME LE RESPECT DES CONSIGNES (dates etc..)**

1.5 Après votre candidature...

Pour les bourses :

Courant février 2018, les responsables des RI du département Chine vont sélectionner et classer les candidatures. Le bureau 3.37 vous tiendra informé de la suite donnée à votre candidature en fonction des types de séjours demandés : ils vous communiqueront alors, en cas de réponse positive, les directives nécessaires à la poursuite de vos démarches.

La suite de vos démarches se fera **courant mars**, les dossiers devant généralement être déposés **début avril** aux ambassades pour les bourses gouvernementales. Ces dernières les étudieront et vous donneront une réponse qui peut être assez tardive – **juin, juillet**.

Vous devrez alors faire les formalités d'inscription et de visas.

Pour les conventions :

Vos dossiers seront classés et le bureau des RI de l'Inalco (Mme Birck) vous tiendra informé des décisions. Vous devrez ensuite nous confirmer formellement votre départ. Mme Birck informera ensuite les universités partenaires qui vous enverront directement une attestation qui vous servira

pour votre demande de visa.

Vous devrez alors faire les formalités d'inscription et de visas.

Dans tous les cas, il vous faudra prévoir d'arriver début septembre dans vos universités, parfois même fin août pour un début des cours au premier semestre.

2 - Aides Ministérielles et Régionales à la mobilité internationale (AMI / AMIE)

Conditions et modalités de ces aides :

- Les étudiants sélectionnés pour un séjour d'études par le département Chine seront contactés par le bureau des Relations Internationales pour les informer du début de la campagne d'aide (en général vers Mai/juin).

Les critères pour être éligible à ces aides :

- Etre boursiers ou étudiants justifiant d'un quotient familial **égal ou inférieur à 19 190€**
- Départ à **partir du niveau L2** (les étudiants de L1 sont autorisés à candidater à condition qu'ils valident leur année et soient inscrits en L2 au moment de leur départ)

Les conditions :

- Séjour d'études dans une université partenaire conventionnée (voir liste ci-dessous)
- Allocation de 400€/mois
- Durée du séjour: 1 à 9 mois maximum (séjour d'été possible)

3 - Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département Chine



3.1 Aide au voyage

Lien à consulter : <http://www.inalco.fr/vie-etudiante/services-etudiant/aide-voyage>

Cette aide d'un montant modique peut vous aider à financer une partie de votre voyage d'été pendant les vacances.

- Voyage de perfectionnement ou d'études pendant les vacances universitaires d'été dans le pays ou la région dont vous étudiez la langue
- Etre inscrit en **L2, L3, M1** (ou diplômes d'établissement de niveau équivalent) au moment du dépôt du dossier de candidature
- Informations + retrait des dossiers: **pôle de la vie étudiante, Bureau 3.49** vie.etudiante@inalco.fr

3.2 Aide à la mobilité pour les étudiants de Master (aide à la recherche sur le terrain)

- Les étudiants de l'INALCO inscrits en Master peuvent bénéficier d'une aide de l'INALCO pour faciliter leurs recherches sur le terrain (périodes des campagnes : Octobre/Novembre et parfois Mai)
- **Informations+ retrait et dépôt des dossiers: Mme Essid**, Direction des Relations Internationales, Bureau 3.37 laiyal.essid@inalco.fr

3.3 Bourse ou stages aidés par le ministère de l'Education de Taiwan

- **Bourse universitaire du ministère de l'Education de Taiwan**

Cette bourse vise à vous permettre de suivre un **curseus complet de L (sur 4 ans) , M (sur 2 ans) ou D (sur 4 ans)** dans une université taïwanaise partenaire du programme. Il y a **5 bourses disponibles** de ce type à l'échelle de **toute la France**. La bourse est valable un an puis reconduite selon l'assiduité et les résultats. Les frais de scolarité sont couverts et vous bénéficiez d'une allocation mensuelle entre 400 et 500 €.

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches**. Le formulaire de candidature et le descriptif complet de l'offre sont disponibles sur le site :

www.edutaiwan-france.org (partie « Ressources éducatives » ; rubriques : « Actualités » ou « Bourses d'études »). Dépôt des candidatures **entre le 1^{er} février et le 31 mars 2018**.

Pour de plus amples informations sur cette bourse : Service Education – BRTF – 78 rue de l'Université – 75007 Paris ; Tél. :+33 (1) 44 39 88 46 ; Fax : +33 (1) 44 39 88 73 ; edutaiwan.fr@gmail.com; Site : <http://www.edutaiwan-france.org>

- **Stage aidé du ministère de l'Education de Taiwan**

Il s'agit d'une aide aux frais de formation à des groupes constitués d'au moins 5 étudiants ou lycéens, s'engageant à suivre un programme d'étude du mandarin (3h/jour, 5 jours/semaine) et

de découverte de Taiwan pendant 4 semaines, au cours de l'été 2017, dans un centre de mandarin agréé de Taiwan (voir lien vers les centres de mandarin agréés sur : www.edutaiwan-france.org (rubrique : Etudes de chinois).

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches.**

- Les dates de formation doivent être les mêmes pour tous les membres du groupe.
- Les ressortissants taiwanais, de Macao, de Hong Kong, ou de Chine ne peuvent pas candidater.
- Montant de l'aide : 90 US Dol./pers./sem. L'aide permet de payer les cours des centres de langue. La vie sur place et le transport sont à votre charge.

• **Poste d'assistant de français à Taiwan** (Opérateur : CIEP / Centre International d'Etudes Pédagogiques)

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches.**

- Durée : **9 mois** (de septembre à juin)
- Première **expérience professionnelle rémunérée** (737 euros net/mois)
- **Remboursement partiel du billet d'avion** (800 euros maximum/billet aller-retour sur présentation de justificatifs)
- Être étudiant de **nationalité française** et **avoir entre 20 et 30 ans.**
- Être **titulaire d'une L3** en sciences humaines (voir liste complète des formations : <http://www.ciep.fr/sites/default/files/migration/assistantfr/pays/docs/Taiwan.pdf>)
- Avoir une **bonne connaissance du chinois.**

Remarque : Il n'est pas possible de candidater pour plusieurs pays.

Informations complémentaires :

<http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/comment-poser-candidature#dossier-candidature> .

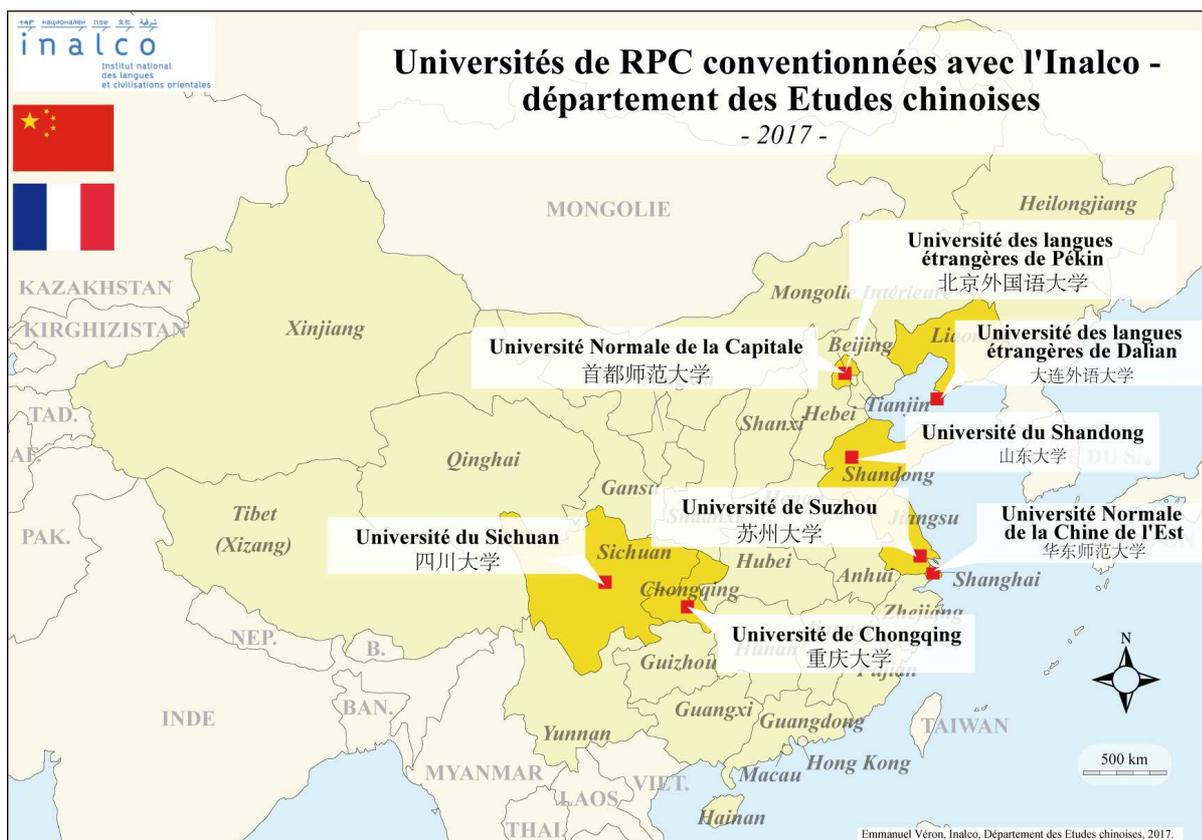
- La **candidature en ligne sur le site du CIEP se déroule en 3 étapes** : test d'éligibilité ; préinscription; saisie du dossier de candidature (Un entretien avec un professeur de l'Inalco pour évaluer votre niveau de langue sera nécessaire – Contact : marine.madani@inalco.fr et burke@ciep.fr)

4 - Liste des universités conventionnées & sites Internet utiles

Attention cette liste indique les conventions en cours avec l'Inalco, pour les départs en convention. Pour les autres types de bourse (CSC et BLC), votre choix est plus vaste (voir page 5).

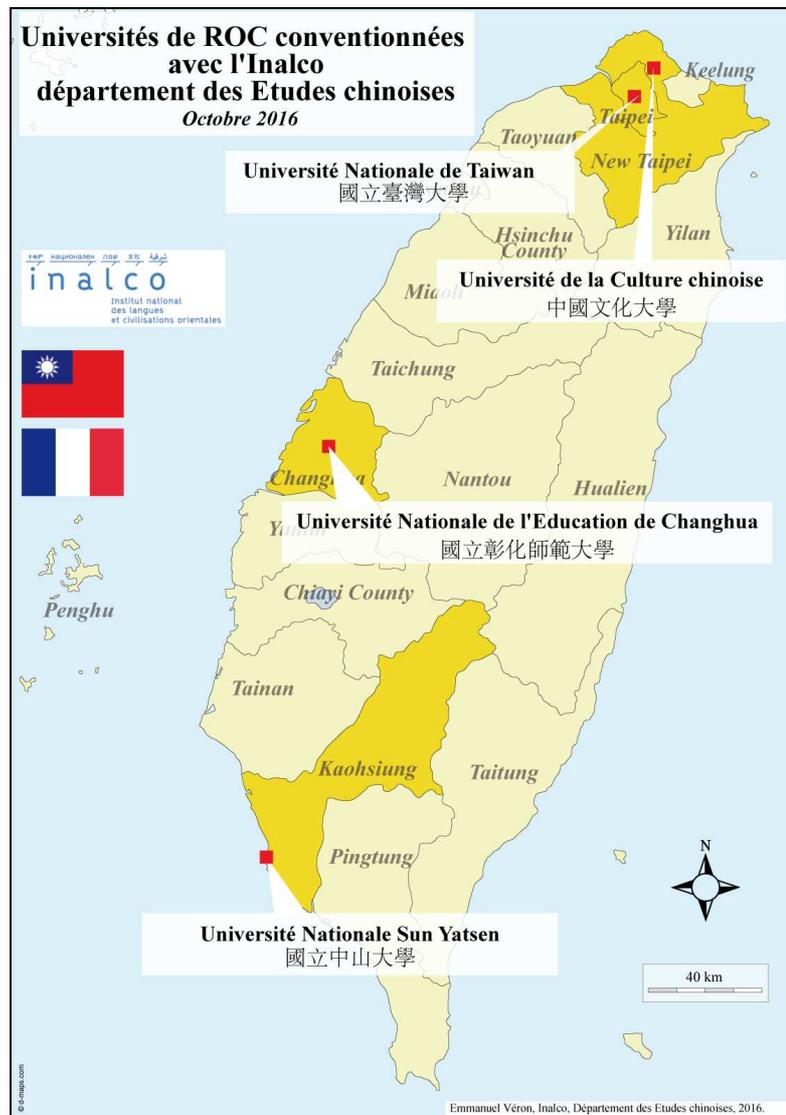
Chine

- Université Normale de la Capitale (Capital Normal University – CNU, Shoudu shifan daxue, 首都师范大学), Pékin ; <http://eng.cnu.edu.cn/>
- Université du Shandong (Shandong daxue, 山东大学), Jinan ; <http://www.sdu.edu.cn/english/>
- Université du Sichuan (Sichuan daxue, 四川大学), Chengdu ; <http://www.scu.edu.cn/en/index.htm>
- Université de Chongqing (Chongqing daxue, 重庆大学) ; <http://international.cqu.edu.cn/>
- Université de Suzhou (Suzhou daxue, 苏州大学) ; <http://eng.suda.edu.cn/>
- Université Normale de la Chine de l'est (Huadong Shifan daxue 华东师范大学) ; <http://www.ecnu.edu.cn/>
- Beijing Foreign Languages University ([Beijing waiyu daxue](#) 北京外语大学)
- Dalian Foreign Languages University ([Dalian waiyu daxue](#) 大连外语大学)



À Taïwan :

- Université de la culture chinoise (Zhongguo wenhua daxue, 中國文化大學), Taipei; <http://www.pccu.edu.tw/intl/index-e.htm>
- Université Nationale de l'Éducation de Changhua (Guoli Changhua shifan daxue, 國立彰化師範大), Changhua (Taiwan) ; <http://web.ncue.edu.tw/~english/>
- Université Nationale de Taïwan – NTU (Guoli Taiwan daxue, 國立台灣大學), Taipei ; <http://www.ntu.edu.tw/engv4/>
- Université Nationale Sun Yat-sen (Guoli Zhongshan daxue 國立中山大學), Kaoshiung, <http://www.nsysu.edu.tw/bin/home.php>



D'autres Sites Internet utiles

Pour les bourses, études et stages à l'étranger, il peut être utile de consulter les sites Internet ci-dessous:

- AFEC (Association française des études chinoises) <http://www.afec-etudeschinoises.com/>
- AFET (Association francophone des études taiwanaises) <http://www.etudes-taiwanaises.fr/>
- CEFC (Centre d'études français sur la Chine contemporaine) <http://www.cefc.com.hk/fr/>
- Ministère des Affaires étrangères (rubrique "Vivre à l'étranger")
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/>

5 - Autres informations

- Chaque étudiant bénéficiant d'une aide d'un séjour en Chine ou à Taiwan doit rendre au département Chine un **rapport de séjour** en français (2 pages) à son retour.
- Votre séjour à l'étranger semestriel ou annuel peut faire l'objet, au vu des résultats obtenus et des cours suivis dans l'université d'accueil, de **validations d'acquis**. Vous devrez contacter avant votre retour les responsables des équivalences du département Chine: **Mme Valérie Lavoix** (vlavoix@inalco.fr) et les responsables de chaque niveau.

TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES FIGURENT DANS LA NOUVELLE BROCHURE EN LIGNE 2017-2018 .

À compter de l'année 2017-18, la possibilité est offerte une fois au cours de la Licence LLCER de chinois, dans le cadre d'un séjour en Chine ou à Taiwan d'un semestre au moins, d'obtenir la **validation globale, sans note, des enseignements de langue, de civilisation** (fondamentale, disciplinaire, et d'approfondissement) **et d'ouverture du semestre S3 ou S4 ou S5**. Cette procédure est proposée sous réserve de présenter :

1. au secrétariat du Département, à l'attention du/de la responsable de la commission pédagogique, une ***Demande de validation globale d'un semestre*** téléchargeable *via* les pages internet du Département Études chinoises, assortie des **attestations** (mentionnant **le nombre d'heures de chaque cours suivi, l'assiduité et les notes obtenues**) fournies par l'établissement d'accueil.

NB : La commission pédagogique se réserve le droit de vérifier les acquis de l'étudiant(e) en cas de dossier exceptionnellement faible ou d'assiduité insuffisante.

- 2) un **dossier ou une fiche de lecture à un(e) enseignant(e) de civilisation** responsable de l'un des cours de civilisation (fondamentale, disciplinaire, ou d'approfondissement) au choix dans le semestre pour lequel la validation globale est demandée. Le sujet et la forme du travail demandé seront définis en accord avec l'enseignant(e) qui devra être contacté(e) par l'étudiant(e) dès le début du semestre, et dont le nom devra être mentionné sur la *Demande de validation globale d'un semestre*.

En cas de séjour d'une année complète, la *Validation d'acquis globale* ne pourra être accordée que pour le premier semestre (S3 ou S5). Pour le second semestre (S4 ou S6), les **EC de langue moderne** devront faire l'objet d'une demande **d'équivalences avec notes** (voir ci-dessous). Quant aux **EC de civilisation et de langue classique**, voir ci-dessous *Demandes d'équivalences avec notes en Licence 1, en chinois classique et en civilisation*.

NB : La validation du semestre étant accordée sans note, il ne pourra, par définition, y avoir compensation entre les moyennes des deux semestres de l'année considérée.

- Programme Erasmus Europe (campagne spécifique)

-Séjour d'études de 3 à 9 mois dans une université européenne partenaire de l'INALCO (liste consultable sur le site www.inalco.fr, rubrique " International", puis "partenariats" "erasmus plus" <http://www.inalco.fr/international/partenariats/erasmus-plus>)

-Etudiants concernés: de la L2 au doctorat inclus (les étudiants de L1 sont autorisés à candidater à condition qu'ils valident leur année et soient inscrits en L2 au moment de leur départ)

-Exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil

-Validation des acquis à l'issue du séjour

-Retrait et dépôt des dossiers de candidature entre janvier et début mars 2017 auprès du Service des relations internationales de l'INALCO (Bureau 3.33; Mme Francine Hennel; francine.hennel@inalco.fr)

- **Le dispositif de césure**

Conformément à la circulaire N°2015-10 du 9-6-2015, **la césure est un droit ouvert aux étudiant.e.s de l'Inalco.**

L'obtention d'une césure est soumise à l'autorisation du chef d'établissement (et par délégation aux commissions pédagogiques des départements), sur examen d'un dossier.

Une césure peut être demandée pour

- mener un projet personnel
- suivre une autre formation
- acquérir une expérience professionnelle
- effectuer un stage (convention de stage à faire signer)
- effectuer un Service civique.

La césure peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Vous pouvez donc envisager votre départ en mobilité dans ce cadre-là.

Pour pouvoir déposer une demande de césure, l'étudiant doit cumuler ces deux conditions :

- 1) **avoir été inscrit dans une formation de l'établissement dans l'année antérieure à celle dans laquelle est demandée la césure et avoir entièrement validé cette formation.**
- 2) **être inscrit ou autorisé à s'inscrire dans une formation de l'établissement pour l'année dans laquelle la césure est demandée.**

Pour cette année la date limite des dépôts est fixée au **10 juin 2018**

Sur la page ci-dessous du site de l'Inalco, le descriptif des modalités de césure et le formulaire de demande de Césure :

http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/cesure_inalco.pdf

**DEMANDE POUR SEJOUR D'ETUDES
EN CHINE OU A TAIWAN
Pour un départ en 2018-2019 (hors Erasmus)**

16

NOM (en majuscules) : _____

PRENOM (en majuscules) : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse permanente : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

N° d'étudiant(e) : _____

Niveau actuel d'inscription en chinois :

L1, L2, L3, Master

*Autre inscription dans un établissement supérieur ? Si oui, lequel ? _____

*Avez-vous déjà bénéficié d'une aide ou d'une bourse pour un séjour en Chine ? Oui/Non

Si oui, de quelle nature et quand ? _____

*Etes-vous salarié(e) Oui/Non - Boursier(e) Oui/Non

*Bénéficiaire d'une allocation ? Oui/Non

*Si oui, laquelle ? _____

VOS CHOIX

Classez la formule de départ choisie par ordre de préférence (1, 2, 3)

CSC (= bourse du gouvernement de la RPC) pour 1 ou 2 semestres

BLC (= bourse de langue chinoise de Taïwan) pour une durée de 2 à 9 mois

Départ en convention avec une université partenaire (Chine ou Taïwan)

Précisez vos choix sur la page suivante en lisant bien les consignes. Les cases vous permettent d'indiquer un numéro de choix. Là où cela vous est demandé, indiquez vos universités de préférence.

Ce formulaire recto-verso doit être versé à votre dossier complet, avec toutes les pièces scannées au plus tard **le vendredi 2 février 2018**

accompagné de **TOUTES LES PIÈCES SUIVANTES SCANNÉES:**

2. d'une lettre de motivation en chinois et une en français
3. d'une photocopie de votre carte d'étudiant
4. vos relevés de notes depuis L1 (y-compris le relevé du 1^{er} semestre 2017-2018 via l'ENT)
5. de votre dernier avis d'imposition ou de celui de vos parents (dans ce deuxième cas, joindre une attestation sur l'honneur de l'un de vos parents attestant que vous êtes bien rattaché au foyer fiscal parental)

à l'adresse mail : mobilite-internationale@inalco.fr